



DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE DOURBIES

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 novembre 2022 à 17 h30.

Date de convocation du Conseil Municipal le : 31 octobre 2022

Nombre de conseillers : - En exercice : 11

Présents : 7

Procuration : 3

Votants : 10

Secrétaires de séance :

Marjolaine VAUCHER

Marc SAUVAIRE

NOM	Présent	Procuration	NOM	Présent	Procuration
LEBEAU Irène	Oui		RAGUES Christian	Oui	
ALBE Jean-Luc	Non	ESCANDE	SANCH Chantal	Oui	
BALSAN Laurent	Oui		SAUVAIRE Marc	Oui	
ESCANDE Renaud	Oui		THERIC Corinne	Oui	
JOSSINET Gaëlle	Non	THERIC	THION Jean-Claude	Non	Non
PONCELET Jean-Marie	Non	RAGUES			

En préalable, Mme le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour : décision modificative sur le budget de l'eau. Demande acceptée à l'unanimité.

1) Approbation du procès-verbal du 10 septembre 2022

Approuvé à l'unanimité.

2) Convention de délégation pour le transfert de compétence eau et assainissement à la communauté de communes

Le 26 juin 2019, le conseil communautaire a voté ce transfert qui devait se faire au 1er janvier 2021, puis a décidé en novembre 2020 de reporter ce transfert au 1er janvier 2023.

La communauté de communes va redéleguer une partie des compétences de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées aux communes et syndicats infracommunautaires. Cette délégation sera encadrée par une « Convention de délégation » qui définira notamment la nature des missions déléguées et les modalités de cette délégation.

La délibération présentée vise à permettre à Madame le Maire de négocier les termes de la convention de délégation des compétences de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées et à l'autoriser à la signer.

NOM	Pour	Contre	Abstention	NOM	Pour	Contre	Abstention
LEBEAU Irène	1			RAGUES Christian			1
ALBE Jean-Luc			1	SANCH Chantal			1
BALSAN Laurent			1	SAUVAIRE Marc			1
ESCANDE Renaud			1	THERIC Corinne			1
JOSSINET Gaëlle			1	THION Jean-Claude			
PONCELET Jean-Marie			1				
RESULTAT	1		9				

Acceptée par 1 voix pour et 9 abstentions.

3) Demande de financement pour prévisions de travaux

A - Réalisation d'un parking au Viala

Il s'agit de créer un parking de 7 places au hameau du Viala près de la fontaine. Un financement est possible à hauteur de 70% par le biais d'une subvention au titre des amendes de police. Le projet est estimé à 52 000€, avec un reste à charge 15 500€ pour la commune.

Accepté à l'unanimité.

B - Réhabilitation de la salle des fêtes

Nécessité de rénover la salle des fêtes, avec création d'un accès PMR et travaux d'isolation pour améliorer le bilan énergétique, avec implantation de panneaux photovoltaïques en toiture. Le montant des travaux est estimé à 450 000€ HT + 30 000€ pour la rénovation de l'aire de jeux pour enfants qui serait incluse dans ce projet.

Ces travaux peuvent être financés par l'Etat au titre de la DETR, par le Conseil Départemental et par la Région.

Le conseil valide à l'unanimité la demande de financement pour ce projet.

C - Assainissement hameau des Laupies

Le conseil municipal a délibéré en janvier 2022 pour lancer une étude pour la réalisation d'un assainissement collectif au hameau des Laupies.

Le bureau d'étude a analysé également la pertinence de réhabiliter le réseau de distribution d'eau potable qui est très vétuste.

L'estimation totale du projet se monte à 560 400€HT.

Des aides peuvent être apportées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Conseil Départemental et l'Etat.

Le conseil valide à l'unanimité la demande de financement pour ce projet.

4) Demande de stage

Demande de stage de Mme Esther TURPIN pour une formation en comptabilité, du 21/11 au 17/12 à raison de 28h/semaine.

Proposition de lui allouer une gratification de 191€ en novembre et 246€ en décembre.

Accepté à l'unanimité.

5) Demande de subvention complémentaire Vélo-Club

Sujet reporté en attente de précisions sur la demande.

6) Bilan activité de la bibliothèque

Mme le Maire fait un point sur l'activité de la bibliothèque municipale : 53 adhérents actifs, activité gym le mardi soir, après-midi récréative le mercredi et après-midi jeux de cartes le vendredi.

Elle félicite Chantal PIBAROT pour son dynamisme et l'organisation de ces multiples activités qui réunissent toute la population, des plus petits enfants jusqu'aux personnes âgées.

7) Motion pour le maintien de la maternité de Ganges

La maternité de Ganges, gérée par un groupe privé : Cap Santé, est menacée de fermeture d'ici la fin de l'année.

Le service de maternité est essentiel pour un territoire de plus de 40 000 habitants, représentés par 4 communautés de communes, et qui vont devoir aller à Montpellier ou Nîmes s'il ferme.

Mme le Maire propose une motion qui sera envoyée à la préfecture, sous-préfecture et au collectif de soutien de la structure. Motion votée à l'unanimité.

8) Motion de l'Association des Maires de France sur la situation financière des collectivités

Il y a une inquiétude pour le financement des collectivités compte tenu de l'inflation, estimée en moyenne à 5.5% pour 2022-2023 et qui va faire augmenter inéluctablement les dépenses de fonctionnement ; par ailleurs, l'augmentation du point d'indice des agents territoriaux de 3.5% représente une charge non négligeable pour certaines collectivités ; aussi la proposition inscrite dans la loi de finance 2023 de rajouter encore des baisses de financements et des contraintes pour les collectivités avec la suppression de la CVAE et le plafonnement du montant des dépenses ne passent pas.

A noter également que la commune de Dourbies ne rentre pas dans les critères pour bénéficier du « filet de sécurité inflation » de l'État en raison de sa balance recettes-dépenses.

Mme le maire propose de signer la motion rédigée par l'Association des Maires de France et qui sera envoyée en préfecture et aux parlementaires du département.

Motion votée à l'unanimité.

9) DM budget EAU

La commune collecte les redevances pour l'Agence de l'eau et doit les lui reverser. Du fait des imputations comptables qui ont changé, il convient d'abonder les lignes concernées.

Soit un montant de 4406€ à prélever au chapitre 11 et à verser au chapitre 14.

Accepté à l'unanimité.

10) Questions diverses

Mme le Maire communique au conseil un courrier reçu en mairie écrit par une vacancière de passage qui a été ravie et enchantée de sa visite dans la commune.

La Maison Multi Services arrête ses activités pour la saison hivernale, un week-end de fermeture est organisé les 12 et 13 novembre.

Un nouvel arrêté préfectoral concernant les équipements hiver est paru (pneus neige et chaînes) obligatoires lors de chutes de neige et prévisions météo défavorables pour accéder à l'Espérou.

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h30.

Une après-midi récréative de Noël est organisée par la commune le 18 décembre.

Fin de séance 19h10

Signature des conseillers

ALBE Jean-Luc
Absent excusé

BALSAN Laurent



ESCANDE Renaud



JOSSINET Gaëlle
Absente excusée

LEBEAU Irène

PONCELET Jean-Marie
Absent excusé

RAGUES Christian

SANCH Chantal

SAUVAIRE Marc

THERIC Corinne



THION Jean-Claude
Absent

